

# COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

*l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »*

- Contexte - Héritage
- Quel public d'élèves sportifs ?
- Une prise en charge différenciée
- Effectifs - état des lieux
- Aménagement – allègement – conventions
- Examens
- Hébergement
- Implantation

Mercredi 05 février 2025  
CREPS de Strasbourg

# COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »



## Textes de référence

[Circulaire du 15-12-2023 Renforcement du parcours sportif de l'élève](#) MENJ – MSJOP – DGESCO C-DS – Présente de nouvelles modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves et vient renforcer le cadre réglementaire encadrant l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »

[Instruction-interministerielle-N°-DS-DS2-2020-199-du-5-novembre-2020](#) relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.

[Vademecum SHN](#) Aide à la scolarisation des sportifs de haut niveau (MENJS-INSEP, Avril 2022).

[Convention du 21 mars 2023 Région académique Grand-Est – Maison régionale de la performance](#) relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants et des personnels de l'enseignement scolaire et supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.



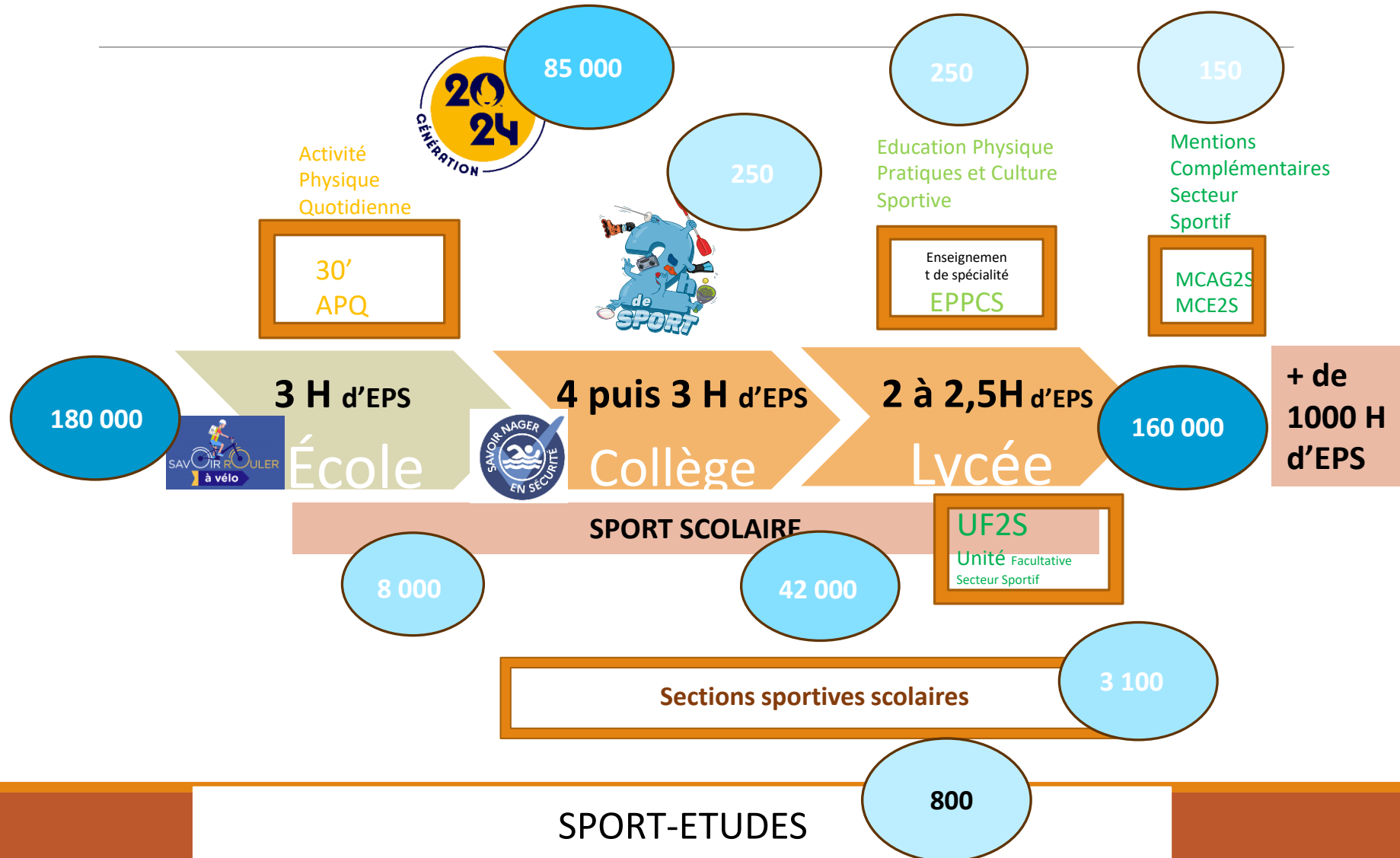
## Héritage



# Héritage

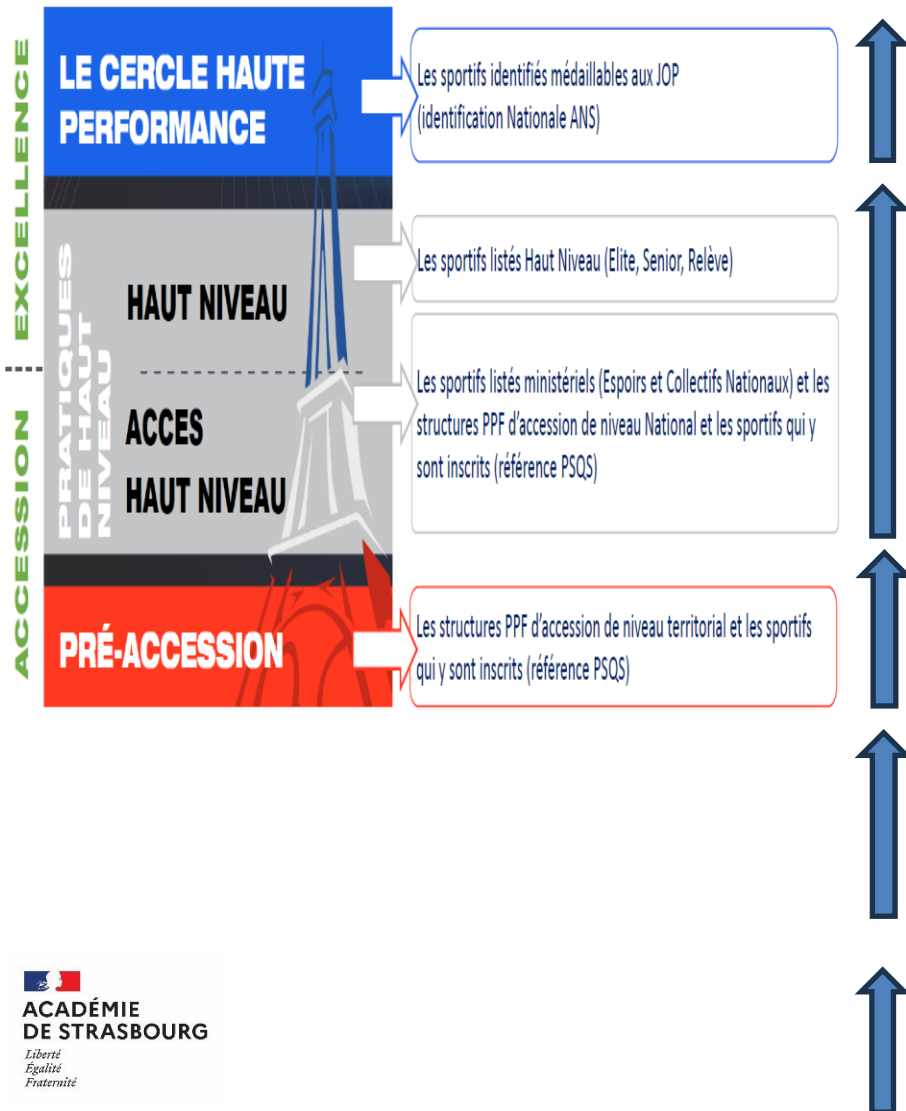
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE et dispositifs « sports »



# QUEL PUBLIC d'élèves sportifs ?

Agence Nationale du Sport  
Maison Régionale de la Performance  
Un accompagnement différencié



Education nationale  
Académie de Strasbourg  
Un accompagnement différencié en  
« sport-études »

800

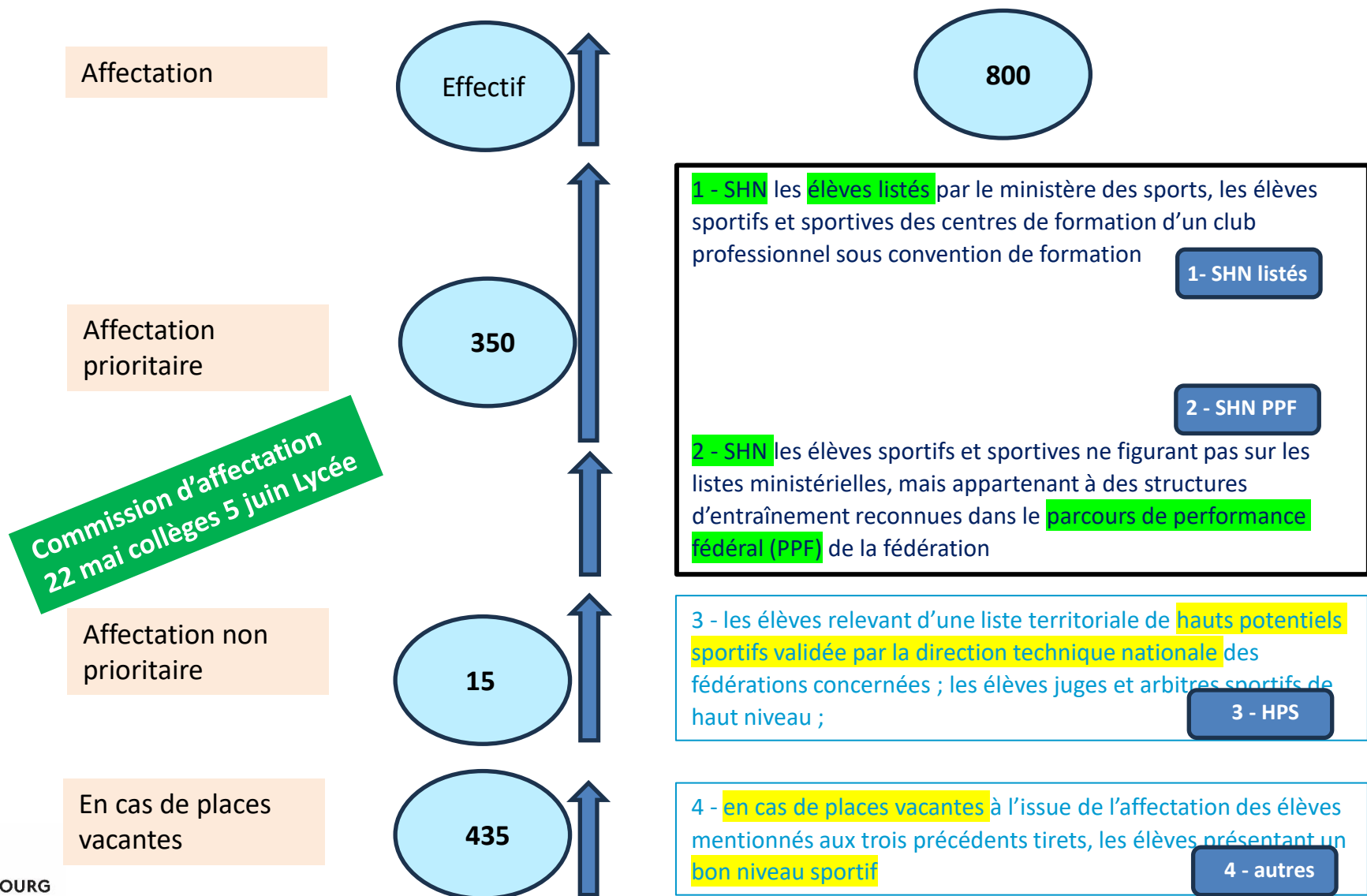
**1 - SHN** les élèves listés par le ministère des sports, les élèves sportifs et sportives des centres de formation d'élite et des centres de formation professionnelle sous convention de formation

**2 - SHN PPF** les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération

**3 - HPS** les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;

**4 - autres** en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un bon niveau sportif

# Une affectation différenciée



# Une prise en charge différenciée

Moyens

Effectif

780

350

1 - SHN les élèves listés par le ministère des sports, les élèves sportifs et sportives des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation

1- SHN listés

2 - SHN les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération

2 - SHN PPF

3 - les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;

3 - HPS

4 - en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un bon niveau sportif

4 - autres

15

415

## ☐ Rectorat :

- 1150 HSE
- IMP de coordination
- 0,5 ETP au CREPS
- Décharge coordination Pasteur 8H
- Divisions supplémentaires (Pasteur, Monnet, Schweitzer)

## ☐ SIG, RCSA, VMA

## ☐ CSR Mulhouse

...

## Rectorat :

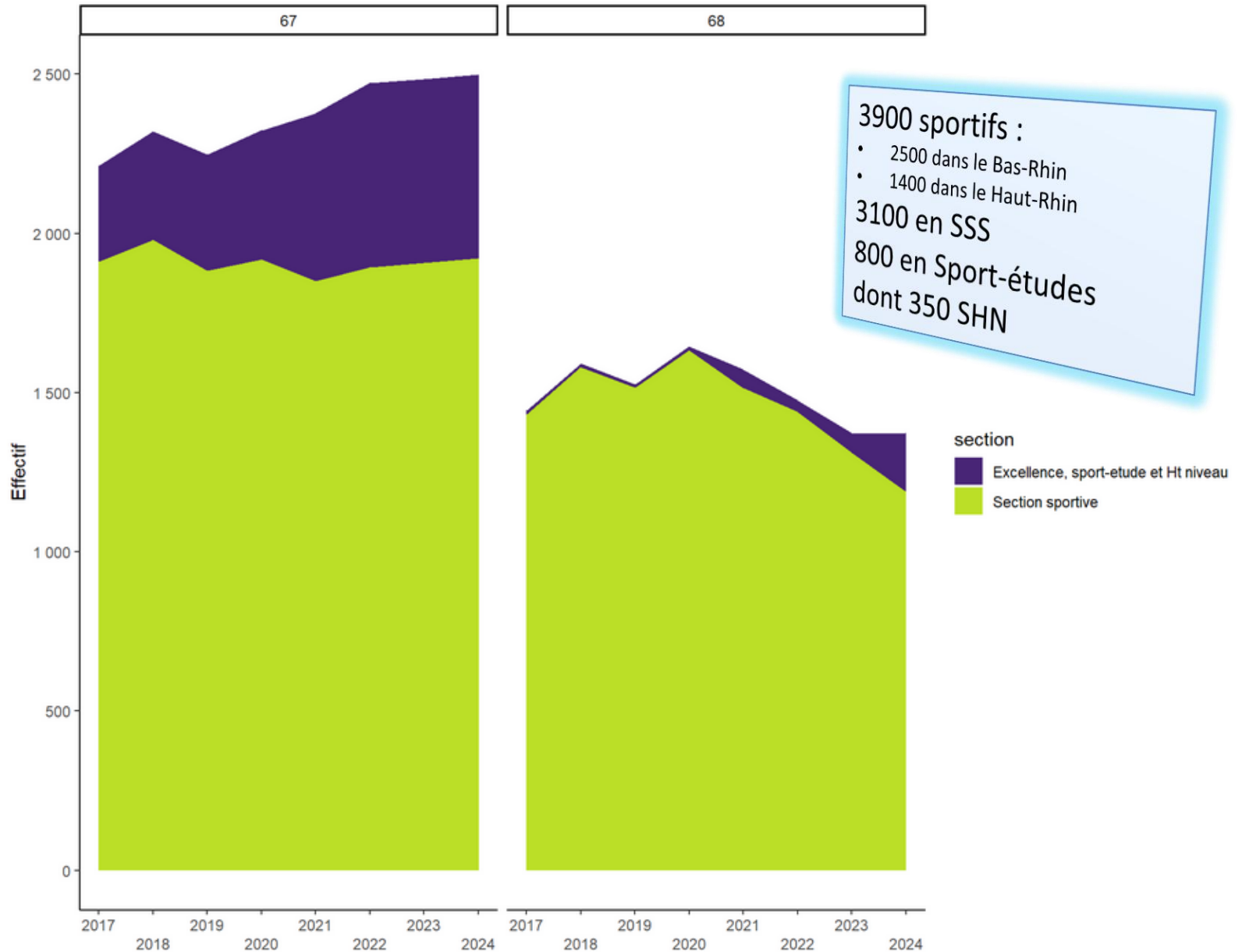
- IMP de coordination
- Hse

## Rectorat :

- IMP de coordination

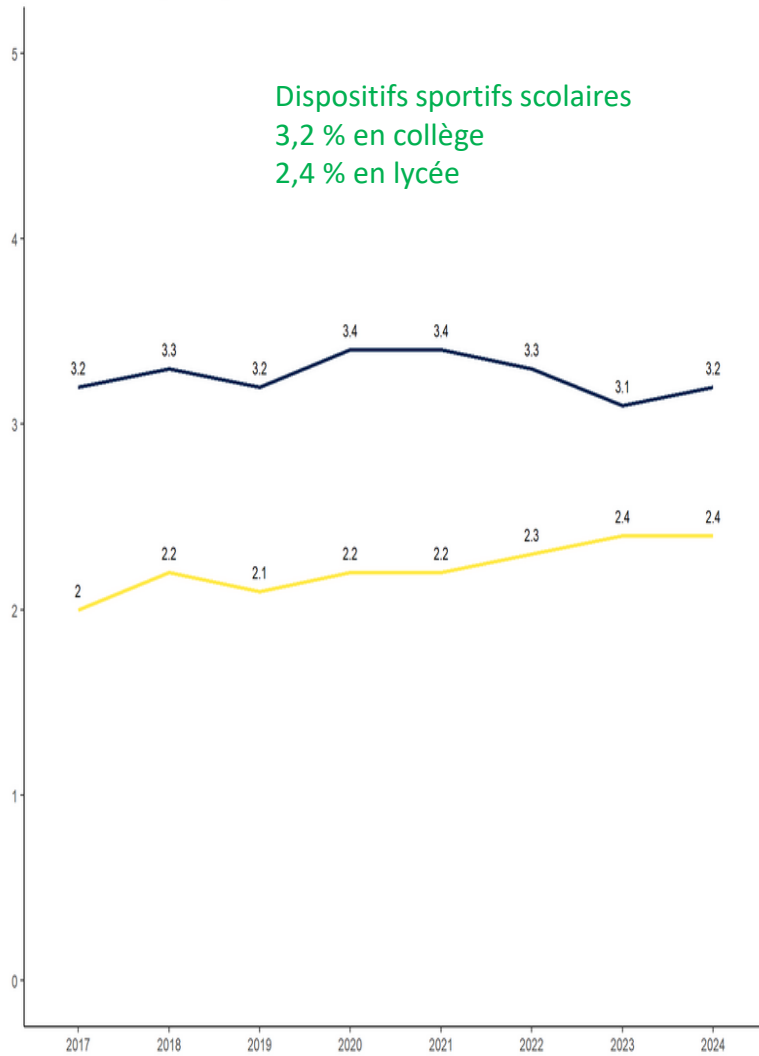
# Effectifs

Effectifs selon l'année scolaire, le type de section et le département

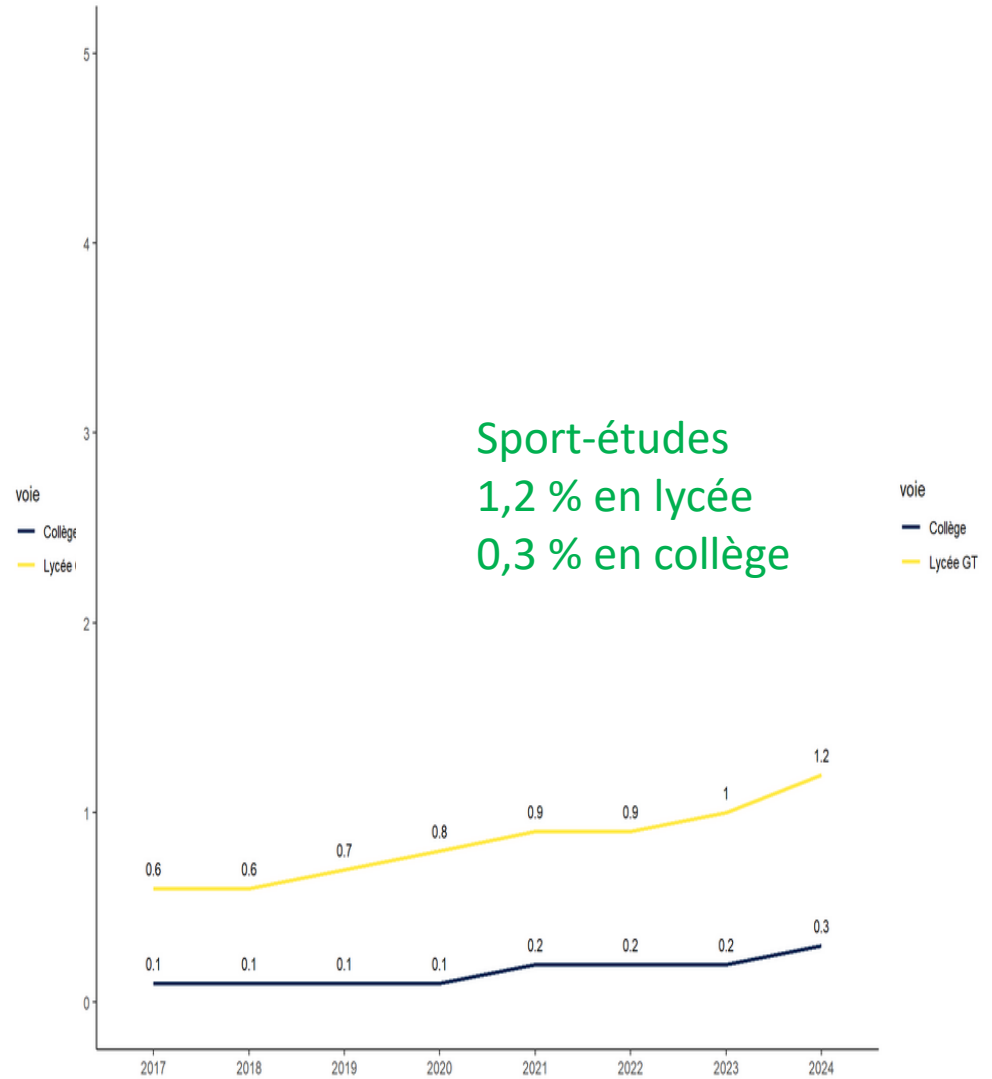


# Effectifs

Part d'élèves en dispositifs sportifs

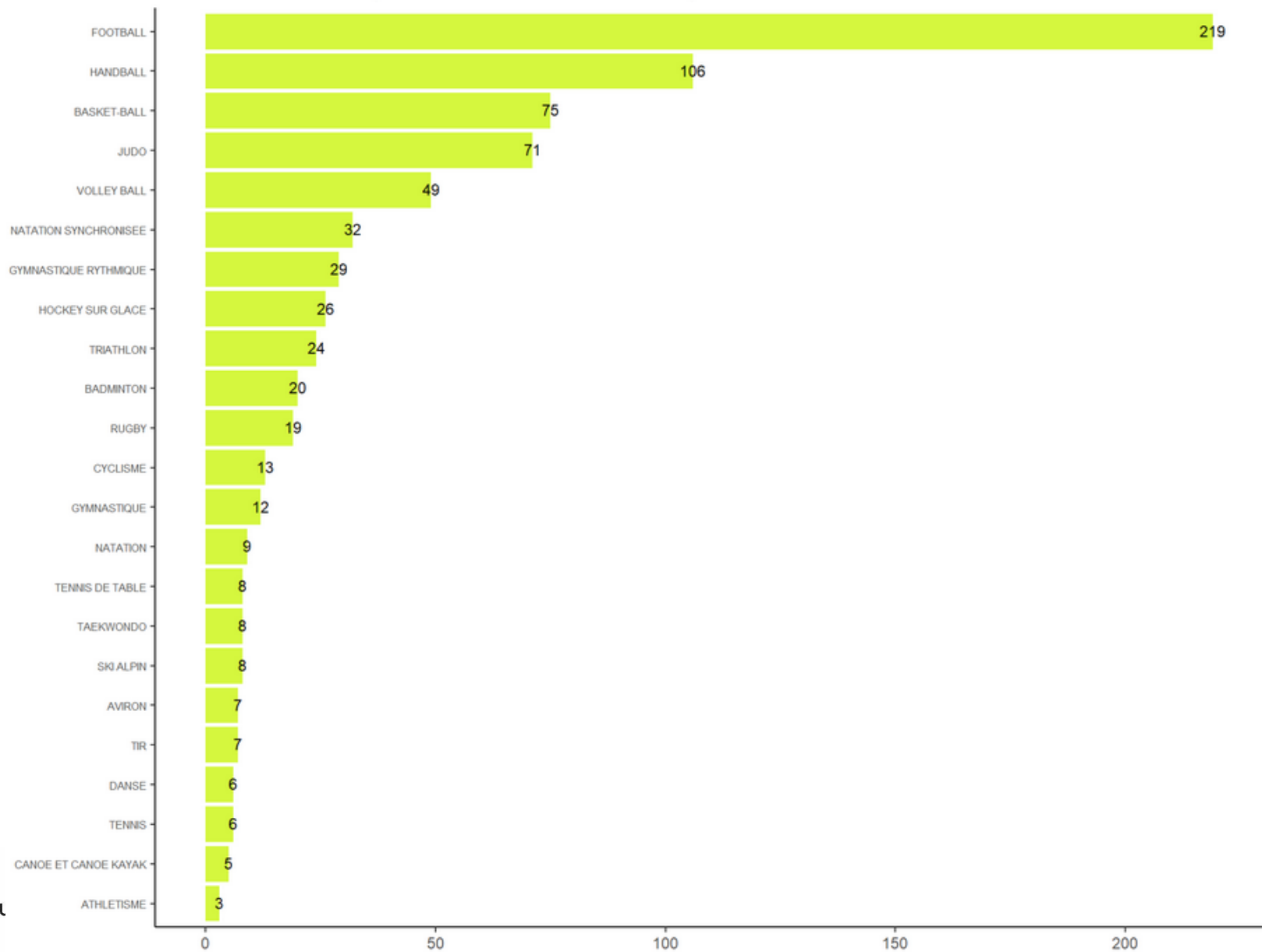


Part d'élèves en dispositifs sportifs (hors sections sportives)



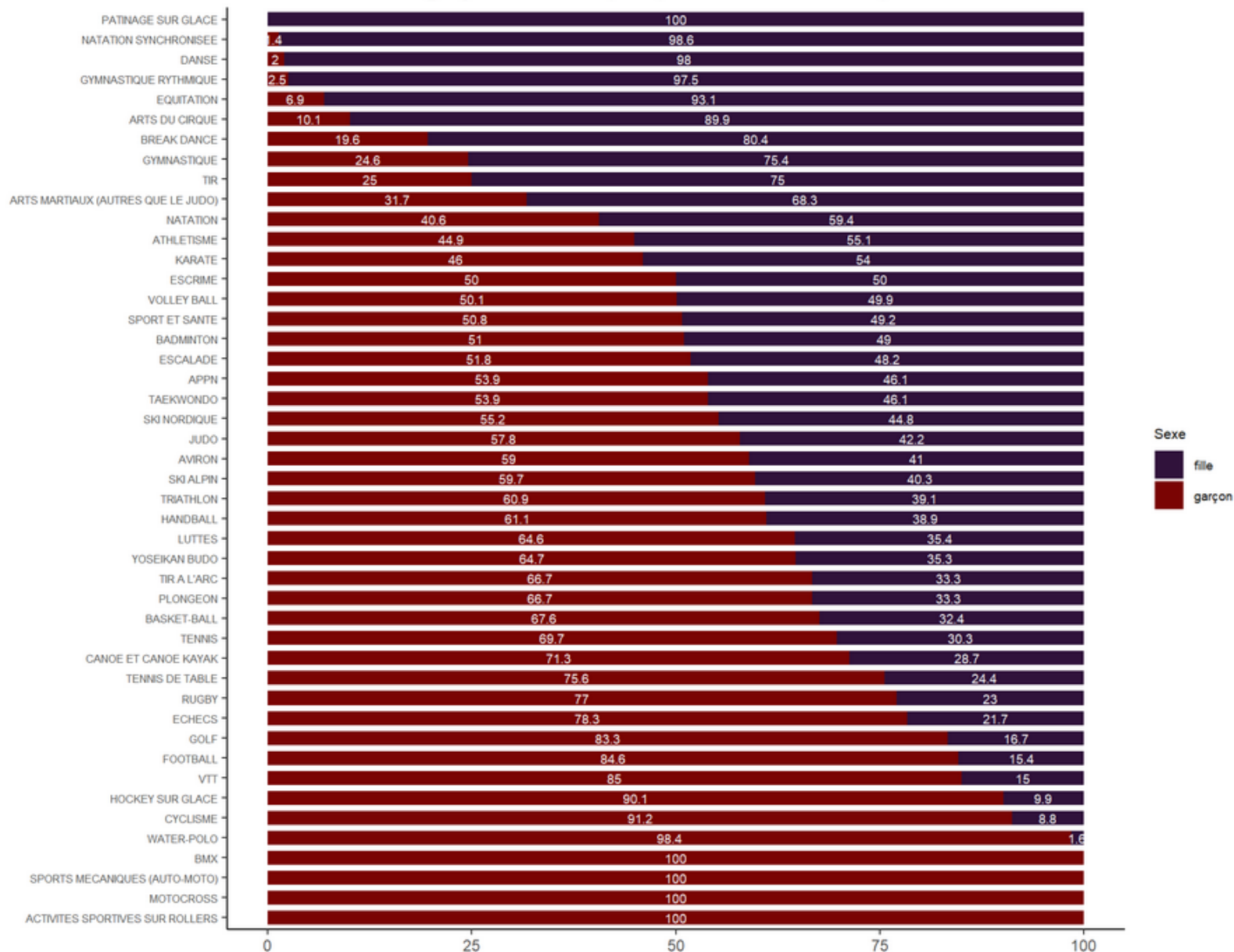
# Effectifs

Nombre d'élèves en sports études en 2024 selon le sport



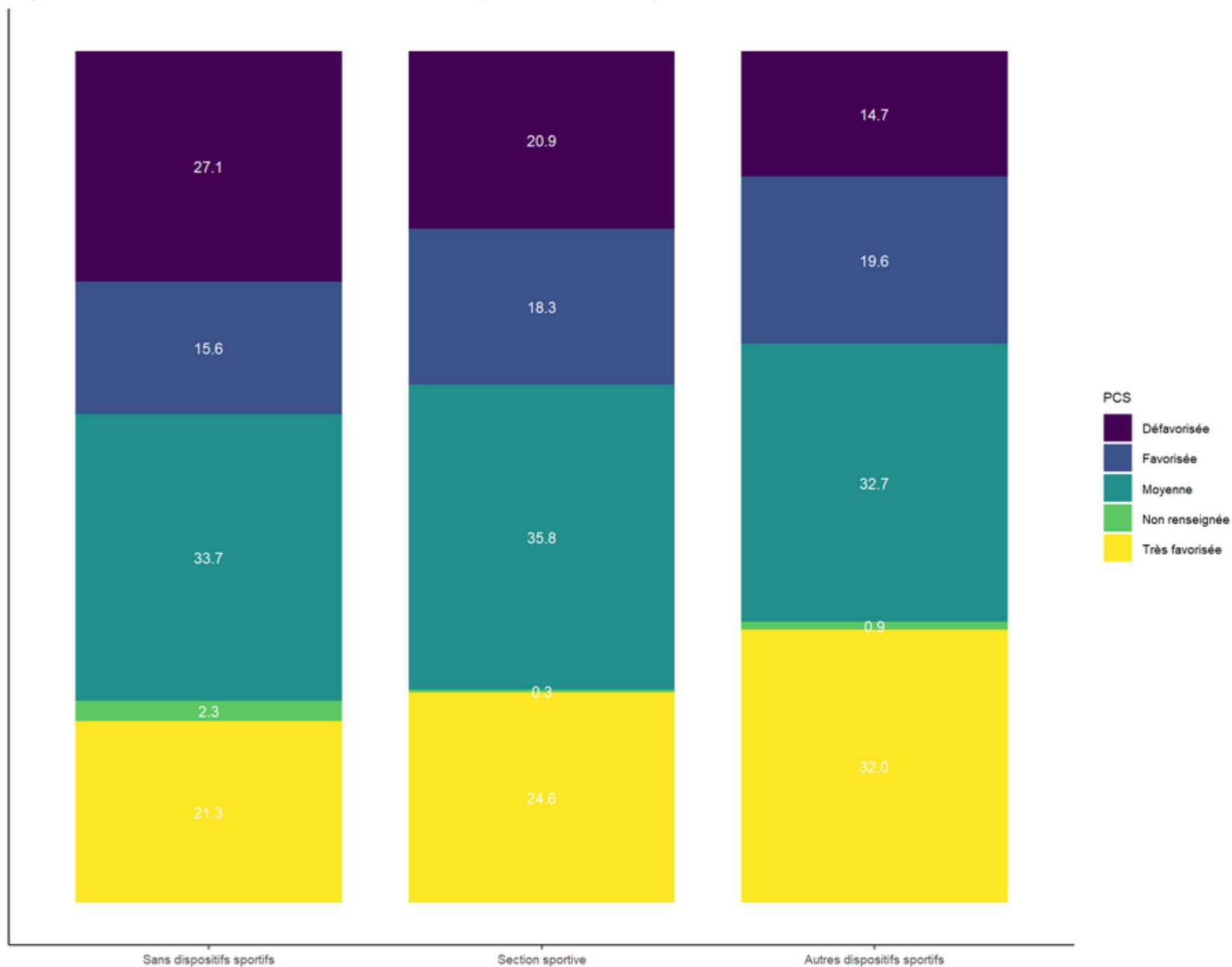
# Effectifs

Parts de filles et de garçons selon le sport (rentrées 2017 à 2024)



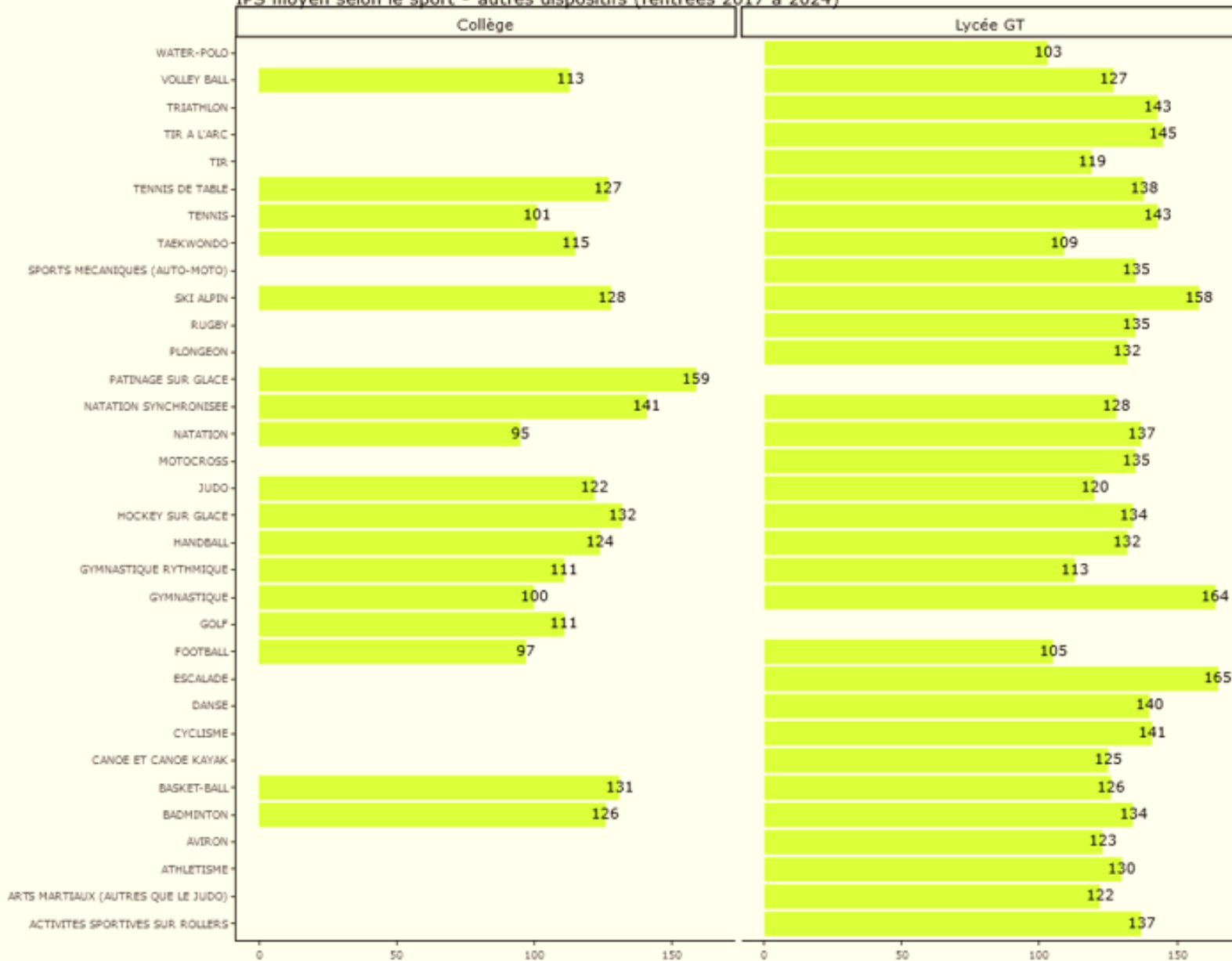
# Effectifs

Répartition des élèves selon la classe de PCS et le cursus (rentrées 2017 à 2024)



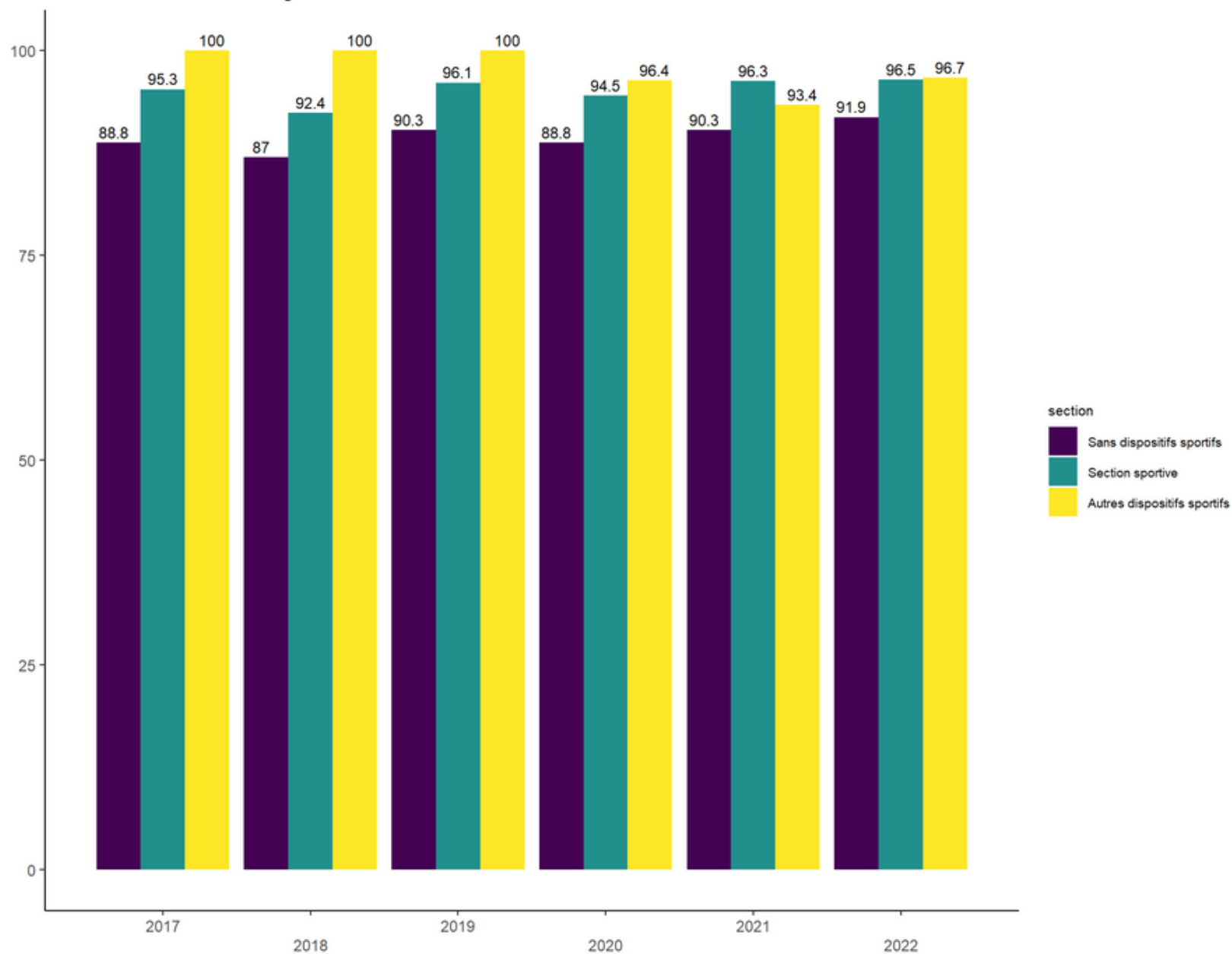
# Effectifs

IPS moyen selon le sport - autres dispositifs (rentrées 2017 à 2024)



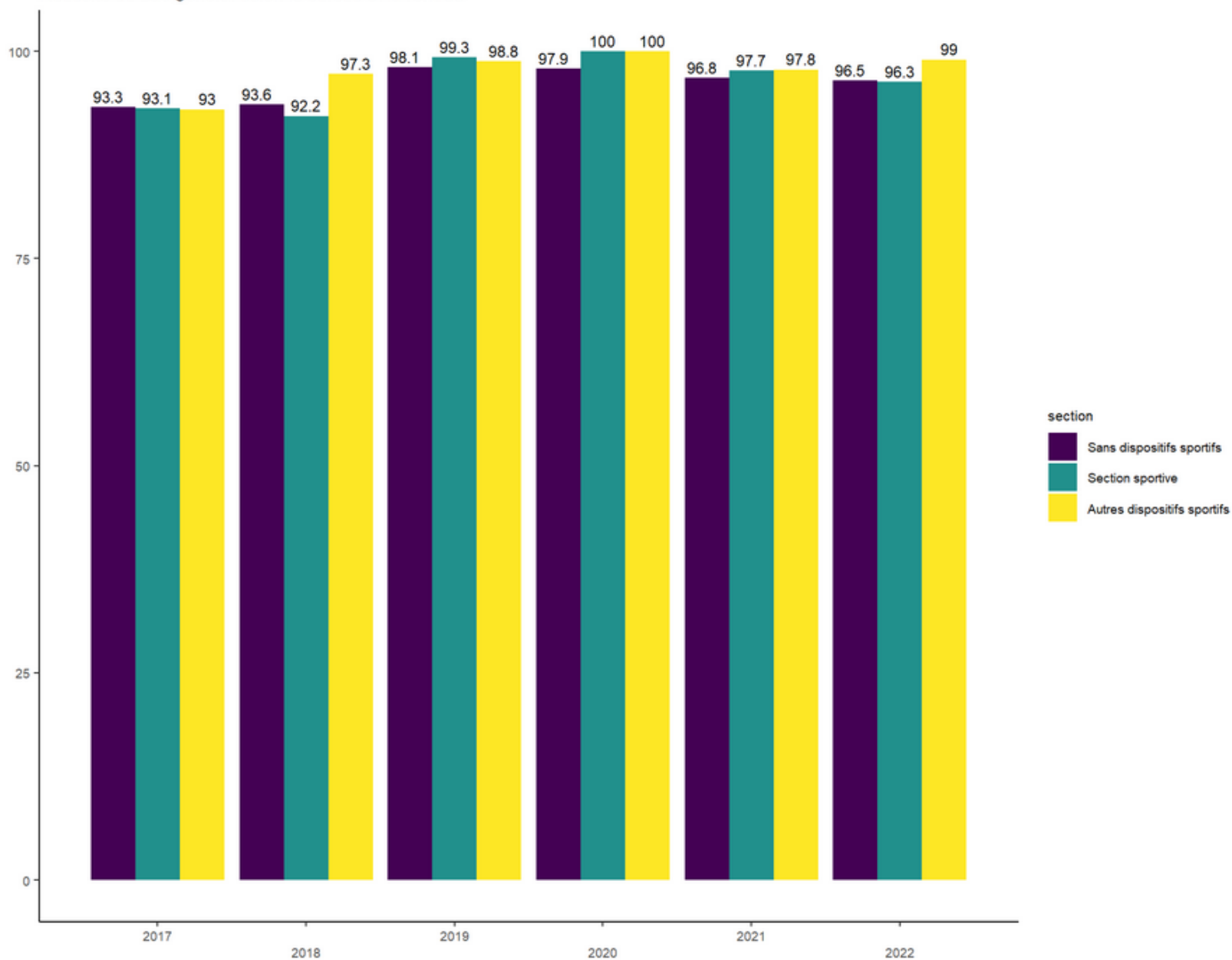
# Réussite scolaire

Réussite au DNB série générale selon le cursus et la rentrée



# Réussite scolaire

Réussite au bac général selon le cursus et la rentrée



# Un accompagnement différencié

1- SHN listés

**Le suivi scolaire** est assuré par l'équipe éducative de la classe. L'équipe organise les enseignements en fonction des aménagements et des allègements arrêtés. Les formes et les stratégies d'intervention doivent permettre les acquisitions visées par les programmes en vigueur.

2 - SHN PPF

**L'aménagement et l'éventuel allègement** dans la limite de quatre heures trente minutes hebdomadaires, qui peuvent être annualisées afin de répondre notamment à des contraintes de pratique saisonnière sont décidés par le chef d'établissement, après concertation avec l'équipe éducative de la classe, en lien avec l'IA-IPR EPS  
**L'allègement horaire** peut se répartir sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des classes de collège et de lycée, dont aucune ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves et ne doit se voir réduite de plus de la moitié de son volume horaire annuel.

3 - HPS

**Le chef d'établissement s'assure alors que l'intégralité des contenus d'enseignement dus aux élèves est bien dispensée pour tous les élèves, (...) et que les modalités d'évaluation des élèves permettent de vérifier leurs acquis scolaires.(...)**

**Des dispositifs d'étude et d'accompagnement scolaire** peuvent être proposés aux élèves libérés sur des plages horaires du temps scolaire ne correspondant pas à leurs horaires d'entraînement

**Une attention particulière sera portée à l'éducation physique et sportive**, afin que la programmation des enseignements n'entre pas en contradiction avec la formation sportive, les charges d'entraînement et de compétition.

4 - autres

**Pas d'allègement**

# Conventions individuelle ou établissement

## CONVENTION SHN second degré

- SHN
- PPF
- HPS

Année scolaire : 2024-2025

### Aménagement de la scolarité dans le cadre du dispositif individuel sport-études

NOM et Prénom de l'élève :

Activité sportive :

Établissement :

Classe :

#### Convention locale de fonctionnement

VU le code du sport, articles L211-5, L221-7, L221-9 et L221-10

VU le code de l'éducation,

VU loi du 2 mars 2022, article 19

VU l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accès au haut niveau.

VU la circulaire du 15-12-2023, relative au renforcement du parcours sportif de l'élève, modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves

Il a été convenu ce que suit :

Entre

L'établissement scolaire, \_\_\_\_\_ représenté(e) par \_\_\_\_\_ chef(fe) d'établissement

et

Les responsables légaux de l'élève \_\_\_\_\_ : monsieur et madame \_\_\_\_\_

et

La structure sportive ou le club : \_\_\_\_\_ représenté par \_\_\_\_\_

et

La Maison Régionale de la Performance (MRP) / CREPS de Strasbourg assurant la liaison entre l'établissement et la structure sportive représentée par \_\_\_\_\_

## CONVENTION SHN établissement

Année scolaire :

### Convention de partenariat relative au fonctionnement de classes sport-études

Vu le code du sport, articles [L211-5](#) et [L221-9](#) ;

Vu le code de l'éducation ([notamment article L.332-4](#)) ;

Vu [la loi du 2 mars 2022, article 19](#) ;

Vu [l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accès au haut niveau](#) ;

Vu [La convention-cadre régionale de partenariat relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants et des personnels d'enseignement scolaire et supérieur ayant une pratique d'excellence ou d'accès au haut niveau](#) ;

Vu [La circulaire du 15 décembre 2023 MENJ – MSJOP – DGE S C-DS – Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves](#) ;

Il a été convenu ce que suit :

Entre

L'établissement scolaire \_\_\_\_\_, représenté par Monsieur/Madame

\_\_\_\_\_, Chef d'établissement ;

La structure sportive \_\_\_\_\_, représentée par Monsieur/Madame,

\_\_\_\_\_ (préciser la fonction dans la structure sportive)

Et, pour les sportifs de catégories 1,2 et 3

La Maison régionale de la performance/CREPS de Strasbourg (MRP), guichet unique du sport de haut au niveau territorial, représentée par Estelle DAVID, directrice du CREPS de Strasbourg

# Etablissements SPORT-ETUDES

Dép t	Sport	UAI	type	Nom établissement	Commune	SHN	HPS	CAT 4	TOTAL
67	HANDBALL	0671830A	CLG	Jean MENTEL	SELESTAT			27	27
67	FOOTBALL + HOCKEY SUR GLACE + BASKET + WATER POLO	0672128Z	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	11		90	101
67	HANDBALL + JUDO + VOLLEY + TAEKWONDO	0672129A	CLG	Louis PASTEUR	STRASBOURG	14			14
67	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TENNIS DE TABLE + BADMINTON	0671907J	CLG	HANS ARP	STRASBOURG	19			19
67	BASKET	0672193V	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM	12			12
67	HANDBALL	0672133E	CLG	SCHURE	BARR	9			9
67	NATATION ARTISTIQUE	0671607H	CLG PR	NOTRE DAME DE SION	STRASBOURG	21			21
67	TRIATHLON	0670041F	LGT	Henri MECK	MOLSHEIM			15	15
67	FOOTBALL+ ARBITRAGE + FUTSAL + BASKET + WATER POLO	0670078W	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG	30		137	167
67	HANDBALL + VOLLEY + JUDO + NATATION ARTISTIQUE + GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TAEKWONDO + TENNIS DE TABLE + TIR + BADMINTON	0670082A	LGT	Louis PASTEUR	STRASBOURG	152			152
67	BASKET + HOCKEY SUR GLACE	0672604S	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	26			26
67	HANDBALL + SKI ALPIN	0670002N	LGT	SCHURE	BARR	4		18	22
67	RUGBY	0672198A	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN			19	19
67	AVIRON	0670085D	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG			7	7
68	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	0681267H	CLG	K et M KRAFFT	PFASTATT			19	19
68	GYMNASTIQUE	0681930D	CLG	JOLIOT-CURIE	WITTENHEIM		10		10
68	SKI ALPIN	0681368T	CLG	WALCH	THANN			19	19
68	CYCLISME	0680008P	LGT	Camille SEE	COLMAR	13			13
68	VOLLEY + TRIATHLON + CANOE KAYAK + BASKET + HANDBALL + NATATION + DANSE + HOCKEY SUR GLACE + JUDO + TENNIS	0680031P	LGT	Albert SCHWEITZER	MULHOUSE	6		126	132
						317	10	477	804

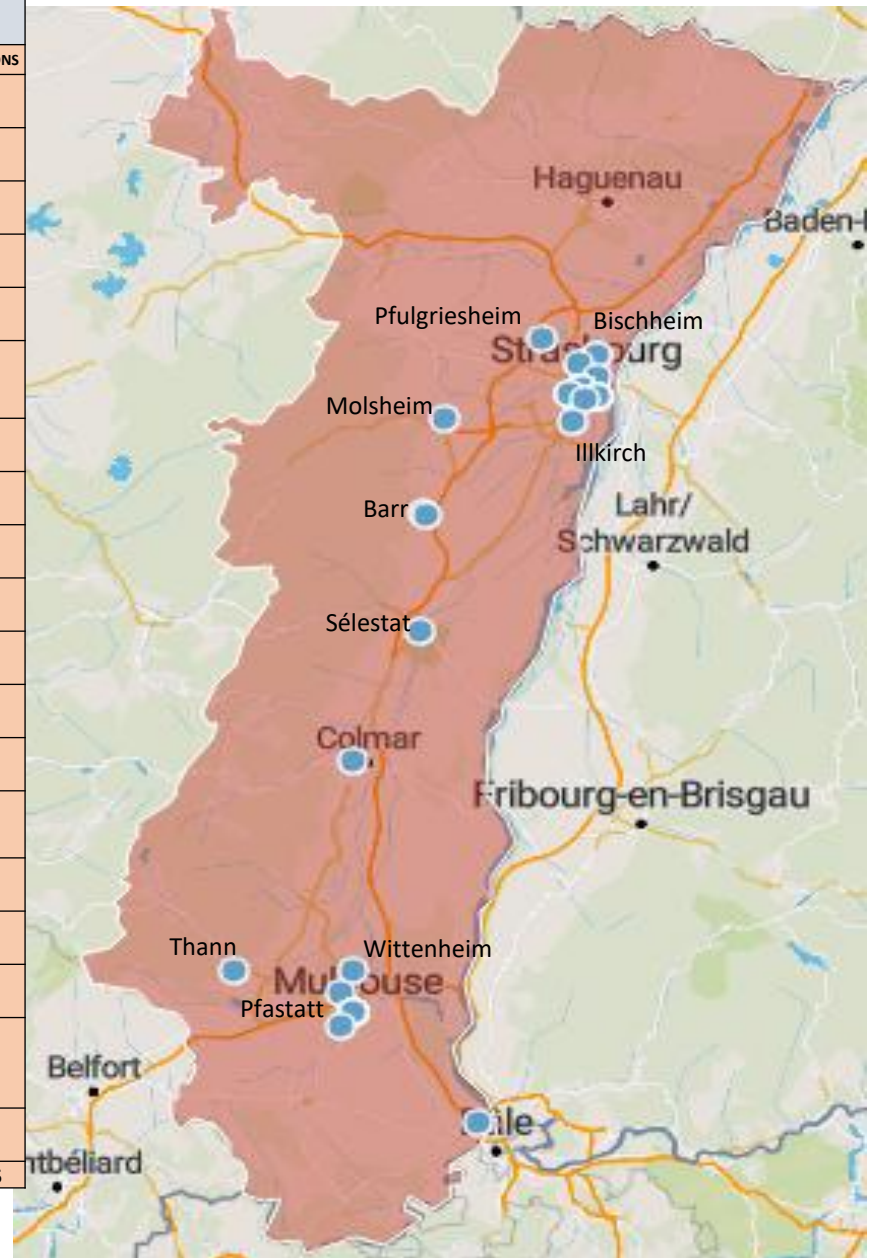


**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

# Carte

Sport	type	Nom établissement	Commune	EFFECTIFS		
				TOTAL	FILLES	GARCONS
BASKET	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM	12	0	12
BASKET + HOCKEY SUR GLACE	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	26	1	25
FOOTBALL + HOCKEY SUR GLACE + BASKET + WATER POLO	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	101	35	66
FOOTBALL+ ARBITRAGE + FUTSAL + BASKET + WATER POLO	LGT	Jean MONNET		167	53	114
HANDBALL + JUDO + VOLLEY + TAEKWONDO	CLG	Louis PASTEUR	STRASBOURG	14	2	12
HANDBALL + VOLLEY + JUDO + NATATION ARTISTIQUE + GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TAEKWONDO + TENNIS DE TABLE + TIR + BADMINTON	LGT	Louis PASTEUR	STRASBOURG	152	51	101
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TENNIS DE TABLE + BADMINTON	CLG	HANS ARP	STRASBOURG	19	13	6
NATATION ARTISTIQUE	CLG PR	NOTRE DAME DE SION	STRASBOURG	21	21	
AVIRON	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG	7	5	2
RUGBY	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	19	2	17
TRIATHLON	LGT	Henri MECK	MOLSHEIM	15	7	8
HANDBALL	CLG	SCHURE	BARR	9	9	0
HANDBALL + SKI ALPIN	LGT	SCHURE		22	19	3
HANDBALL	CLG	Jean MENDEL	SELESTAT	27	0	27
CYCLISME	LGT	Camille SEE	COLMAR	13	1	12
SKI ALPIN	CLG	WALCH	THANN	19	6	13
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	CLG	JOLIOT-CURIE	WITTENHEIM	10	2	8
VOLLEY + TRIATHLON + CANOE KAYAK + BASKET + HANDBALL + NATATION + DANSE + HOCKEY SUR GLACE + JUDO + TENNIS	LGT	Albert SCHWEITZER	MULHOUSE	132	73	59
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	CLG	K et M KRAFFT	PFASTATT	19	19	0
				<b>804</b>	<b>319</b>	<b>485</b>



**ACADÉMIE DE STRASBOURG**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Baccalauréats général et technologique** Circulaire du 17-11-2023

**Diplômes professionnels** Circulaire du 20-9-2024

À leur demande, les sportifs de haut niveau scolarisés en établissement public ou privé sous contrat peuvent également être évalués au baccalauréat par un examen ponctuel terminal,

## Deux modalités possibles selon la scolarité suivie

Politique privilégiée  
dans l'académie

### 1. Aménagement du contrôle en cours de formation :

- le candidat est évalué sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée
- les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être adaptés.

### 2. Les sportifs de haut niveau qui présentent l'examen ponctuel terminal peuvent bénéficier, des modalités adaptées suivantes :

- le candidat est évalué sur deux activités relevant de deux champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée.
- le candidat est évalué sur la seconde activité dans le cadre d'une évaluation ponctuelle organisée au titre de l'examen ponctuel terminal.

Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent, au moment de leur inscription à l'examen du diplôme, justifier d'un statut attesté durant l'année civile en cours. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription à l'examen.

# Examens



138 Sportifs de Haut Niveau passent cette année un examen dans notre académie, en voie Générale ou en voie Professionnelle.

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

ACADEMIE DE STRASBOURG

Fiche navette inscription Sportif Haut Niveau (SHN)

les sportifs capables de fournir leur attestation PSQS de l'année de l'inscription à l'examen en classe de terminale.

Joindre l'attestation PSQS

(Portail de suivi quotidien des sportifs)

Commune : \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Site :  F  M Spécialité Sportive : \_\_\_\_\_

Fédération d'affiliation : \_\_\_\_\_

Choix pour l'épreuve d'EPS :  
 Épreuve ponctuelle terminale  
 Épreuve en Contrôle en cours de formation

Dater et signer puis transmettre à votre établissement :  
 Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 Signature des représentants légaux

Fiche à renvoyer avec l'attestation à laurent.schille@ac-strasbourg.fr

Cadre réservé à l'éducation nationale	Professeur d'EPS	IA-IPR EPS
Statut SHN	<input type="checkbox"/> Reconnu	<input type="checkbox"/> Non reconnu

Code Etablissement d'inscrip	Code Etablissement d'inscription (nom)	Code Etablissement d'insri	Nom et Prénom	Catégorie candidat	APS	CA
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΑΓΑΛΕΞΕ Λουίς Γκεράρδ θιαν Πιερρε	SCOLAIRE	Handball	CA4
0670127Z	LGT JEAN FREDERIC OBERLIN	STRASBOURG	ΑΓΥΡ Δομίδ	SCOLAIRE	Football	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΑΕΜΙΤΣ Ζοί	SCOLAIRE	Judo	CA4
0680008P	LGT CAMILLE SEE	COLMAR CEDEX	ΑΑΘΥΣΕΡ αλέντιν	SCOLAIRE	Cyclisme	CA4
0670078W	LGT JEAN MONNET	STRASBOURG CEDEX	ΑΝΑΡ ΜΒΟΝΟΟ Φρειδ θοσί Λανγα	SCOLAIRE	Football	CA1
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΑΝΠΧ Μελχιορ	SCOLAIRE	Football	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΑΛΑΧΟΥ Φουν	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΑΡΑΤΑ Απολινε Μαργαριτε Συζαννε	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΑΣΘΥΕ Αλεζαν θιμιν	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΑΥΕΡ Γουίλιαμ Εμιλε Πατρικ	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΑΥΤ ρισσηκα	SCOLAIRE	Judo	CA4
0681761V	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΕΛΛΕΖΑΛ θασαννα Φανισ	SCOLAIRE	Judo	CA4
0680008P	LGT LAMBERT	MULHOUSE	ΒΕΡΦΗΝΝΕΑΥ Κερμαν Πιερρε Γιλβερτ	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT CAMILLE SEE	COLMAR CEDEX	ΒΙΧΛΟΤ Χηρπλοττε	SCOLAIRE	Tir	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΝΘΕΑΝ Χανθνε θιαννε Ανθρί ε	SCOLAIRE	Lutte	CA4
0670078W	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΝΝΟΤ Μοί σια	SCOLAIRE	Cyclisme	CA1
0670082A	LGT JEAN MONNET	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΣΣΑΡΑ Αντριστιν Ανθρί α Χίλ μεντ	SCOLAIRE	Judo	CA4
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΥΑΑΙ Καλιζ	SCOLAIRE	Volley	CA4
0670078W	LGT JEAN MONNET	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΥΒΑΥΠ Μαιδεναη	SCOLAIRE	Football	CA4
0672604S	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΥΧΙΛΑΟΥΠ θουναμψ	SCOLAIRE	Taekwondo	CA4
0670082A	LGT MARC BLOCH	BISCHHEIM CEDEX	ΒΟΥΗΟΥΧΙΠ Σηριμ	SCOLAIRE	Handball	CA4
0671609K	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΥΑΕΡΑΥ Γαβριελ Τριβαυτ	SCOLAIRE	Football	CA4
0670082A	LGT SAINT ETIENNE	STRASBOURG CEDEX	ΒΟΥΡΠ—ΑΡΥΕΙΝΕ Α' α Ελλεν Μοί λιαθ	SCOLAIRE	Hockey sur Glace	CA4
0670078W	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΡΑΥΝ θιαννε	SCOLAIRE	Taekwondo	CA4
0670082A	LGT JEAN MONNET	STRASBOURG CEDEX	ΒΡΟΣΕΑΥ Κασιμ Μιχαήλ	SCOLAIRE	Judo	CA2
0670082A	LGT LOUIS PASTEUR	STRASBOURG CEDEX	ΒΥΑΥΤ Φουνα Τερα	SCOLAIRE	Equitation	CA2
0680034T	LGT LOUIS ARMAND	MULHOUSE	ΒΥΡΡ Γυλιαν Φρί θ ρηθ θοσί	SCOLAIRE	Judo	CA4
			ΒΥΑΝΒΑΟΠΘ Ζοίβνο	SCOLAIRE	Football	CA4
				SCOLAIRE	Volley	CA4

Dans l'académie, nous avons fait le choix d'une fiche navette. Cet outil nous permet de recenser les Sportifs de Haut Niveau éligibles aux aménagements pour les accompagner et s'assurer de la mise en place des dispositions particulières liées à leur statut.

# Hébergement - INTERNAT

Département	type	Nom établissement	Commune	
67	Centre sportif	CREPS	STRASBOURG	113
67	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG	52
67	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	11
67	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG	52
67	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM (COUFFIGNAL)	4
67	CLG	SCHURE	BARR	9
67	LGT	SCHURE	BARR	22
67	LGT	Henri MECK (Louis MARCHAL et Camille SCHNEIDER)	MOLSHEIM	3
67	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	21
67	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	
68	LGT	Camille SEE (Blaise PASCAL)	COLMAR	10
68	LGT	Albert SCHWEITZER	MULHOUSE	5
68	Centre sportif	CSRA	MULHOUSE	40
				<b>334</b>

# Orientation et parcours postbac



Actions d'accompagnement collectif ou individuel à l'orientation des élèves SHN au regard du projet sportif en partenariat avec le SAIO et la Région Grand Est.



Relais des informations relatives à Parcoursup, accompagnement individuel si sollicitation de la MRP.  
Participation à la CAES : accompagnement des demandes CAES par les SHN et expertise auprès de la CAES.



Accompagnement et suivi des parcours postbac des SHN en lien avec les opérateurs de l'enseignement supérieur et dispositifs existants.  
Intervention au cas par cas sur des besoins très spécifiques en raison des problématiques liées à la haute performance.

# Implantation sport-études à venir ?

Une classe sport-études est ouverte dans un établissement du second degré sur décision du recteur d'académie, après avis du comité de pilotage académique du sport de haut niveau (CPASHN) et sollicitation préalable de l'établissement bénéficiaire. Le chef d'établissement concerné recueille l'avis du conseil d'administration et s'assure de l'implication de l'ensemble de l'équipe éducative dans le projet.

Chaque année, le recteur d'académie arrête la carte des classes sport-études, après l'examen des demandes d'ouverture et de fermeture par le CPASHN, composé des Dasen, des IA-IPR EPS et des représentants de la maison régionale de la performance (MRP). Il associe le ou les directeurs des établissements publics dépendants du ministère en charge des sports quand il y en a sur le territoire académique.

La classe sport-études a vocation à accueillir des élèves pratiquant des sports différents, afin d'atteindre un effectif suffisant pour constituer une division complète, mais peut aussi être organisée autour d'un groupe d'élèves ayant la même activité et pratiquant au sein de la même structure sportive.

- Lycée OBERLIN...?